

## Décrets

Gouvernement du Québec

### Décret 1643-97, 17 décembre 1997

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions:

— du ministre d'État des Ressources naturelles, ministre des Ressources naturelles et ministre responsable du Développement des régions, des Affaires autochtones ainsi que de la Réforme électorale et parlementaire à monsieur Bernard Landry, membre du Conseil exécutif, du 21 décembre 1997 au 12 janvier 1998;

— de la ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, ministre de l'Emploi et de la Solidarité et ministre responsable de la Condition féminine à monsieur Pierre Bélanger, membre du Conseil exécutif, du 22 décembre 1997 au 8 janvier 1998;

— de la ministre de l'Éducation, ministre de la Famille et de l'Enfance à monsieur Paul Bégin, membre du Conseil exécutif, du 21 décembre 1997 au 11 janvier 1998;

— de la ministre de la Culture et des Communications à monsieur David Cliche, membre du Conseil exécutif, du 22 décembre 1997 au 12 janvier 1998;

— du ministre du Travail à monsieur David Cliche, membre du Conseil exécutif, du 27 décembre 1997 au 11 janvier 1998.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

29148

Gouvernement du Québec

### Décret 1644-97, 17 décembre 1997

CONCERNANT la nomination de monsieur Michel Hamelin comme secrétaire adjoint au Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Michel Hamelin, directeur des Relations gouvernementales au ministère de la Métropole, cadre supérieur classe III, soit nommé secrétaire adjoint au Conseil exécutif, administrateur d'État II, au salaire annuel de 86 300 \$, à compter du 19 janvier 1998;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Michel Hamelin.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

29147

Gouvernement du Québec

### Décret 1645-97, 17 décembre 1997

CONCERNANT la nomination de M<sup>e</sup> Louise Roy comme sous-ministre associée au ministère de la Justice

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE M<sup>e</sup> Louise Roy, secrétaire de la Commission d'enquête chargée de faire enquête sur la Sûreté du Québec, cadre supérieur classe II, soit nommée sous-ministre associée au ministère de la Justice, administrateur d'État II, au salaire annuel de 93 050 \$, à compter du 5 janvier 1998;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et